



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 107627

### Texte de la question

M. Jean-Yves Le Bouillonnet souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la nécessité d'informer les familles sur l'efficacité des soins contre la maladie d'Alzheimer. Actuellement, la maladie d'Alzheimer représente un enjeu de santé publique incontournable : 860 000 personnes sont atteintes en France, ce qui représente, avec l'entourage familial, sensiblement 3 millions de Français concernés. Selon les estimations, la situation serait encore plus alarmante dans l'avenir. Or, face à ce fléau, beaucoup de fausses idées circulent sur les capacités à agir contre la maladie. Les associations France Alzheimer souhaitaient que cette maladie soit proclamée « grande cause nationale 2006 » pour que soit reconnue publiquement l'ampleur de ce phénomène et que soit diffusé largement que l'on a les capacités d'agir contre cette maladie, pour la qualité de vie des malades et de leurs familles. Aujourd'hui, les associations réitèrent cette demande pour 2007. Il lui demande donc s'il compte répondre positivement aux attentes formulées par les associations France Alzheimer.

### Texte de la réponse

En France, la maladie d'Alzheimer et les syndromes apparentés frappent plus de 860 000 personnes et l'on estime à 225 000 le nombre de nouveaux cas chaque année. Si l'on inclut l'entourage familial, ce sont ainsi près de trois millions de personnes qui sont directement concernées par la maladie d'Alzheimer. La maladie d'Alzheimer constitue la principale cause d'entrée en institution et entraîne une diminution de l'espérance de vie qui s'accroît avec l'âge des personnes atteintes. Or, du fait principalement de l'allongement de la vie de la population : et de l'amélioration du diagnostic, le nombre de personnes atteintes va croître fortement. De nombreuses réformes ont été engagées au cours de ces dernières années afin d'améliorer les conditions de prise en charge des personnes âgées. La loi relative à la santé publique retient comme un de ses objectifs de « limiter la perte d'autonomie des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et son retentissement sur leurs proches ». La création de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), la mise en oeuvre du « Plan Alzheimer 2004-2007 » et récemment l'annonce du plan « Solidarité grand âge permettent d'améliorer la prise en charge de cette maladie. C'est pourquoi, le Ministre de la Santé et des Solidarités a indiqué le 12 janvier 2006, lors du comité de suivi du plan Alzheimer, son soutien à l'initiative de l'association France Alzheimer de retenir la maladie d'Alzheimer comme « Grande cause nationale » et il a proposé au Premier ministre d'inscrire la maladie d'Alzheimer comme grande cause nationale pour l'année 2007. Le Premier Ministre a donc décidé de faire de la lutte contre la maladie d'Alzheimer la « Grande cause nationale de l'année 2007 » afin que la recherche avance en ce domaine et que ce fléau soit combattu grâce à la mobilisation et au soutien de toutes les composantes de la société française. À cette occasion, le Premier Ministre a rappelé qu'en mai 2006 il a lancé un plan national sur le cerveau et les maladies du système nerveux. Une mission, qui réunira les plus grands experts nationaux, sera chargée de dresser un état des lieux du dispositif de recherche, d'évaluer les moyens nécessaires et de définir une véritable stratégie de lutte contre les pathologies cérébrales.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Yves Le Bouillonec](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (11<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 107627

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé et solidarités

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 octobre 2006, page 10993

**Réponse publiée le :** 28 novembre 2006, page 12566